

## INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2020-2021

Dossier à remettre  
avant le 31 juillet 2020

matin / restauration / soir / mercredi

### L'ENFANT

Nom : ..... Prénoms : .....  
Né(e) le : ..... À : ..... Sexe :  M  F  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

### L'ÉCOLE

École fréquentée : ..... Classe (à la rentrée 2020-2021) : .....

### LES RESPONSABLES LÉGAUX

#### Responsable légal 1

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. portable : ..... Tél. travail : .....  
Mail : .....

#### Responsable légal 2

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. portable : ..... Tél. travail : .....  
Mail : .....

En cas de séparation des parents, précisez si la garde est alternée :  OUI  NON

Régime :  CAF  MSA Autre : ..... N° allocataire : .....  
Quotient familial : .....

### LES PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT (autre que les parents)

Nom : ..... Prénom : .....  
Lien avec l'enfant : ..... Téléphone : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Lien avec l'enfant : ..... Téléphone : .....

Attention : vous déchargez la ville de Joigny de toute responsabilité après la remise de votre enfant à l'une des personnes majeures ci-dessus.

# FICHE SANITAIRE

## VACCINATIONS

[Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations]  
Indiquez les dates des derniers rappels

VACCIN OBLIGATOIRE	VACCINS RECOMMANDÉS			
DT Polio	Hépatite B	ROR	Coqueluche	BCG

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Votre enfant suit-il un traitement médical ?  OUI  NON  
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

## VOTRE ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Rubéole			Varicelle			Oreillons		
Coqueluche			Rougeole			Scarlatine		
Otite			Angine			Rhumatisme articulaire aigu		

## ALLERGIES :

	OUI	NON		OUI	NON
Asthme			Médicamenteuses		
Alimentaires			Autres		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, à signaler) : .....

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, opérations, hospitalisations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre : .....

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ?  OUI  NON

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?  
Précisez : .....

Je soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à .....

Le .....

Signature

# INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES OCCASIONNELLES

## Deux méthodes :

- Via le portail famille en ligne (je n'ai pas mes codes d'accès, je contacte la mairie à [scolaire@ville-joigny.fr](mailto:scolaire@ville-joigny.fr) ou par téléphone au 03 68 33 92 25 ;
- J'appelle le service scolaire au 03 68 33 92 25 la veille du jour souhaité avant midi pour inscrire mon enfant au service périscolaire demandé.

## LE PÉRISCOLAIRE DU MATIN (horaires et tarifs en dernière page)

Réservation :  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI ou  OCCASIONNELLE

## LA RESTAURATION SCOLAIRE (horaires et tarifs en dernière page)

Réservation :  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI ou  OCCASIONNELLE

Régimes :  STANDARD  SANS PORC  SANS VIANDE

## LE PÉRISCOLAIRE DU SOIR (horaires et tarifs en dernière page)

Réservation :  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI ou  OCCASIONNELLE

## LE MERCREDI MATIN

*en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les activités vous seront proposées ultérieurement*

Inscription :  OUI  NON Repas :  OUI  NON

Régimes :  STANDARD  SANS PORC  SANS VIANDE

Lieu choisi :

### Pour les maternelles

- La Madeleine
- Albert Garnier
- Le Clos Muscadet

### Pour les élémentaires

- Saint-Exupéry
- Albert Garnier
- Le Clos Muscadet

## LE MERCREDI APRÈS-MIDI

*L'accueil se fait à Bois-aux-Coeures à partir de 12h jusque 19h.*

Inscription :  OUI  NON

---

La ville de Joigny, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à l'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire, à la restauration scolaire et/ou aux loisirs éducatifs du mercredi matin ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité. Elles sont destinées aux personnes chargées de l'enregistrement de l'inscription et de la gestion des activités. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données ne seront pas conservées au-delà de votre période d'inscription de votre enfant.

*Vos droits*

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

\* d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ;

\* du droit à la portabilité de vos données ;

\* du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;

\* du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande soit par mail à [mairie@ville-joigny.fr](mailto:mairie@ville-joigny.fr) soit par courrier postal en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - hôtel de ville - BP 210 - 89306 Joigny cedex. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

*Pour aller plus loin*

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/> ou contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

## INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2020-2021

### Joindre les photocopies des documents suivants

- Le carnet de santé (vaccination à jour DTP) ;
- Une attestation du quotient familial ;
- Une attestation d'assurance extra-scolaire (2020-2021) ;
- Pour les parents séparés ou divorcés, l'extrait de la décision judiciaire (**concernant la garde de l'enfant**) ;

### RAPPELS DES LIEUX PÉRISCOLAIRES ET HORAIRES

École	Lieux du périscolaire	Horaires périscolaire du matin	Horaires restauration scolaire	Horaires périscolaire du soir
Albert Garnier	Albert Garnier	7h30-8h30	11h30-13h15	16h15-19h00
La Madeleine	Saint-Exupéry	7h30-8h45	11h45-13h30	16h30-19h00
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry	7h30-8h45	11h45-13h30	16h30-19h00
Kergomard	Kergomard	7h30-8h30	11h30-13h15	16h15-19h00
Clos Muscadet	Clos Muscadet	7h30-8h45	11h45-13h30	16h30-19h00
Marcel Aymé	Saint-André	7h30-8h30	12h00-13h45	16h15-19h00
Saint-André	Saint-André	7h30-8h30	12h00-13h45	16h15-19h00

## LA FACTURATION MENSUELLE

### Tarifs

- Le périscolaire du matin **1,85 € par jour de présence**
- La restauration scolaire **Joigny 3,10 € par repas / hors Joigny 3,70 € par repas**
- Le mercredi matin **1,85€**
- Le périscolaire du soir **tarif à l'heure en fonction du quotient familial**

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
0 à 299 €	300 à 399 €	400 à 499 €	500 à 670 €	671 à 699 €	700 à 799 €	800 à 999 €	1000 € et +
0,35 €	0,45 €	0,55 €	0,65 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €

### Où et comment régler la facture

Vous pouvez régler vos factures :

- Auprès du service éducation** par chèque ou en espèce ;
- Une boîte aux lettres** est disponible à l'accueil de la mairie ;
- Par courrier** en adressant votre chèque à l'ordre « *régie recette périscolaire* » accompagné du coupon détachable, à l'adresse suivante : *Mairie de Joigny - Service éducation - 3 Quai du 1<sup>er</sup> Dragons 89300* ;
- En ligne** (paiement sécurisé) à partir du site internet de la ville de Joigny dans votre espace personnel accompagné de votre clé espace citoyen à demander auprès du service éducation : <https://www.espace-citoyens.net/espace-citoyens/> ;
- En prélèvement automatique**, demande de prélèvement auprès du service éducation.